

des fédérations (l'Australie et le Canada), mais il est vrai également que deux pays qui ont des politiques très peu libérales envers les immigrants en sont aussi (l'Allemagne et la Suisse).

De plus, nous savons que, historiquement, de nombreuses fédérations ont été instables et se sont soit transformées en des États-nations centralisés, soit dissoutes en plusieurs États-nations séparés. Les exemples les plus récents sont la dissolution des régimes fédéraux dans l'ex-Union soviétique, en Yougoslavie et en Tchécoslovaquie. On sait que ces fédérations n'en étaient souvent que de nom, puisqu'elles ne prévoyaient aucune protection constitutionnelle ou judiciaire des pouvoirs des gouvernements locaux – tous les paliers de gouvernement devaient en réalité céder aux caprices du Parti communiste (hautement centralisé). Il n'en demeure pas moins que les fédérations sont parfois carrément incapables de susciter ou de maintenir suffisamment de respect de l'autonomie, de coopération, de freins et contrepoids et de respect des différences²⁴.

En somme, le lien réel entre le fédéralisme en tant qu'ensemble d'institutions et le fédéralisme en tant qu'ensemble de valeurs n'est pas évident. Certaines formes de fédéralisme sont étonnamment réfractaires à la différence et d'autres, incapables de maintenir les conditions propices à une coexistence pacifique. La mesure dans laquelle le fédéralisme dans un pays en particulier suscite ces effets souhaitables dépend moins du simple fait qu'il s'agit d'un régime fédéral que de la façon dont fonctionnent certaines institutions et procédures. Dans la prochaine section, nous examinerons certains de ces mécanismes pratiques de « vie commune » dans les États fédéraux, afin de déterminer comment ils peuvent (lorsqu'ils fonctionnent bien) promouvoir les valeurs fondamentales du fédéralisme. Dans la troisième section, nous analyserons ce qui peut se produire lorsque ces mécanismes échouent et finissent par miner le régime fédéral.

II – Le fédéralisme en pratique : mécanismes de vie commune

Comment le fédéralisme fonctionne-t-il exactement, en pratique, pour faciliter la cohabitation des groupes possédant des identités et des loyautés différentes? Cette question peut être examinée soit dans la perspective d'un régime fédéral en particulier, soit dans une perspective plus générale ou comparative. Nous tentons de résumer le débat sous quatre rubriques générales : l'autonomie ; la participation publique ; la reconnaissance des différences et la loyauté. Les spécialistes cherchent souvent, implicitement ou explicitement, à dégager certains des mécanismes qui visent ces quatre objectifs fondamentaux dans les États fédéraux.

Nous examinerons chacun d'eux. Mais il importe de souligner que, en dépit de la tendance à voir dans le fédéralisme une capacité de promouvoir la

24. Pour un aperçu des études sur les échecs et les limites du fédéralisme, voir J. LEMCO, *op. cit.*